

# DEMANDE DE RACCORDEMENT ET/OU D'AUTORISATION DE DEVERSEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

SIVOM DE LA VALLEE DU SEEBACH

17, Rue Principale – 67250 STUNDWILLER

☎ : 03 88 80 14 87

Port : 06 23 48 71 83



Le document est à compléter et à remettre à la mairie pour avis du Maire.



## DEMANDEUR

Mme M NOM et Prénom : .....  
Adresse : .....  
Commune : ..... Code postal : .....  
Téléphone Fixe : ..... Mobile : .....  
E-mail : ..... Fax : .....

## LIEU DU RACCORDEMENT OU DU DEVERSEMENT

Adresse : .....  
Commune : ..... Code postal : .....  
Lotissement : ..... Parcelle : ..... Lot : .....

## TYPE DE DEMANDE

(Cocher la case correspondante)

- Demande de raccordement sur le réseau public\*  
 Demande d'autorisation de déversement des eaux usées et pluviales

de l'habitation désigné ci-dessus au réseau public d'assainissement du SIVOM de la Vallée du Seebach.

*\*ne pas cocher le raccordement pour les habitations/immeubles en lotissement ou disposant déjà d'un branchement au réseau public d'assainissement.*

## Pièces à joindre à la présente demande en 3 exemplaires :

*A noter : l'instruction de votre demande par le SIVOM de la Vallée du Seebach se fera uniquement à la réception de l'ensemble des pièces demandées.*

- Un plan de situation à l'échelle 1/500 ou 1/1000 avec implantation de la maison, indication de la rue où est situé l'immeuble, emplacement du regard de branchement souhaité.  
 Une vue en plan (échelle 1/50 ou 1/100) du sous-sol portant situation des conduites projetées, indication des appareils à desservir, le diamètre et la pente des conduites.  
 Une coupe longitudinale (échelle 1/50 ou 1/100) de l'immeuble suivant la conduite principale avec indications des niveaux, points de raccordements, des colonnes de chute avec les appareils à desservir et des diamètres.

Le soussigné :

- ◆ Déclare accepter toutes les conditions du raccordement particulièrement les vérifications prévues par le SIVOM ainsi que toutes les conditions du règlement d'assainissement du SIVOM actuellement en vigueur.
- ◆ S'engage à payer au SIVOM tous les frais liés au raccordement et au contrôle des installations privatives d'assainissement.
- ◆ Prend note que le raccordement sur réseau public sollicité ne sera réalisé qu'après acceptation de sa part du devis estimatif des travaux et paiement d'un acompte de 80% du montant du devis. Le solde des frais de raccordement est payable dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'avis de versement adressé par la Perception, auquel est jointe une copie de la facture de l'entreprise. Le montant final supporté par le soussigné est égal au montant des travaux majoré, conformément aux délibérations du Comité Directeur du SIVOM de la Vallée du Seebach du 28 Avril 1999 :
  - De 10% pour frais administratifs (correspondant aux honoraires du M.O. ainsi qu'aux divers frais occasionnés au SIVOM),
  - Du montant de la réfection définitive de la voirie, estimé par la DDE si les travaux sont effectués sur une route départementale,
  - Du montant des frais de contrôle des installations de déversement sous domaine privé.
- ◆ Reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement d'assainissement.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des dispositions ci-après :

- a) Les travaux d'installations sanitaires intérieurs de l'immeuble ou de l'habitation, notamment la pose de conduites souterraines sur le domaine privé, ne peuvent être commencés qu'après validation des plans par le SIVOM afin d'éviter un branchement non-conforme aux prescriptions définies par le SIVOM.
- b) La vérification des travaux s'effectuant seulement à tranchée ouverte, le SIVOM devra être informé au moins 48 heures avant le jour de réception prévu,
- c) Le déversement des eaux usées autres que domestiques devra, conformément à l'article 35-8 du Code de La Santé Publique, être expressément autorisé par le SIVOM.
- d) Au cas où le demandeur devait ne pas se conformer aux prescriptions du Règlement Sanitaire Départemental et du Règlement d'Assainissement du SIVOM, il sera entièrement responsable du mauvais fonctionnement de son installation.

**Signature du Propriétaire**

*(Faire précéder la signature de la mention manuscrite (« Lu et approuvé »)).*

A ..... le .....

Avis du Maire

- Favorable
- Défavorable

Avis du Président

- Favorable
- Défavorable